



**MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DE LA VIENNE (MDPH)
COMMISSION EXECUTIVE DU 15 DECEMBRE 2025**

PROCES VERBAL

Date de convocation de la Commission Exécutive : 28 novembre 2025

Participants

1- Membres représentant le Conseil Départemental de la Vienne

Madame Valérie DAUGE, Première Vice-Présidente du Conseil Départemental, Présidente du GIP – MDPH, Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH),

Monsieur François BOCK, Conseiller Départemental,

Madame Joëlle BRETAUDEAU, Vice-Présidente Déléguée du Conseil Départemental,

Madame Valérie CHEBASSIER, Conseillère Départementale,

Monsieur Benoît COQUELET, Vice-Président du Conseil Départemental,

Monsieur Ludovic DEVERGNE, Conseiller Départemental,

Monsieur Alain JOYEUX, Conseiller Départemental,

Madame Sybil PECRIAUX, Conseillère Départementale,

2- Membres représentant l'État et les organismes de sécurité sociale du régime général

Madame Muriel MEYER, représentant **Madame Nathalie ALCINDOR**, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

Madame Carole TEIXEIRA, Responsable du pôle Offre Hospitalière et Médico-Sociale, représentant **Monsieur Benjamin DAVILLER**, Directeur de la Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

3- Membres représentant les Associations

Monsieur Jean-Pierre BOUET, Président de l'association DYS en Poitou,

Madame Nicole COLLOT, Présidente de l'association « Autisme Vienne »,

Madame Brigitte MONTELS, Présidente de l'association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne - PEP 86,

Monsieur Yves PÉTARD, Président de l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques de la Vienne (UNAFAM 86),

Personnes absentes excusées ayant donné pouvoir

Madame Rose-Marie BERTAUD, Vice-Présidente du Conseil Départemental, ayant donné pouvoir à **Madame Valérie DAUGE**,
Madame Lydie NOIRAUT, Conseillère Départementale, ayant donné pouvoir à **Madame Sybil PECRIAUX**.

Absent.e.s excusé.e.s

Madame Anne-Florence BOURAT, Conseillère Départementale,
Monsieur Anthony BROTTIER, Conseiller Départemental,
Madame Jennifer MANGEARD-LOURME, Responsable du pôle Handicap Psycho-social (AUDACIA),
Madame Agnès MOTTET, Directrice de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS) de la Vienne.
Madame Maryse SICOT QUINTARD, Vice-Présidente de l'Association Tutélaire de la Vienne (ATI 86),
Monsieur Robert TESSIER, Président de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vienne,
Monsieur Alain TÊTEDOIE, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales,
Madame Séverine SAINT-PÉ, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Assistaient également à cette réunion

Madame Marion ANDRAULT-DAVID, Directrice Générale Adjointe aux Solidarités au Conseil Départemental,
Madame Marine GAUDUCHON, Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne,



Madame Valérie DAUGE ouvre la réunion de la Commission Exécutive à 14h30.

Madame DAUGE indique que le quorum est atteint : 12 membres sont présents en début de séance.

Madame DAUGE dresse la liste des pouvoirs (2) et présente l'ordre du jour.

I. Adoption d'une convention de partenariat pour le déploiement d'un accueil de proximité des usagers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne au sein du pôle handicap de la Commune de Châtellerault

Madame DAUGE et **Madame GAUDUCHON** présentent le projet de convention à conclure, visant à actualiser la convention de partenariat existant entre le pôle handicap de la Commune de Châtellerault et la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne depuis 2011.

Monsieur PETARD interroge le modèle financier du partenariat.

Madame DAUGE explique qu'aucun financement de la MDPH n'intervient pour la mise en œuvre de ce partenariat.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

II. Adoption de l'avenant n° 06 à la convention entre le Service Public de l'Emploi (SPE) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne

Madame DAUGE et **Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

III. Adoption d'une convention de collaboration entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne et le Centre de Recherche Sociologique et Politique de Paris (CRESPPA) dans le cadre du projet de recherche Segreghan

Madame DAUGE et **Madame GAUDUCHON** présentent le projet de délibération et mentionnent l'importance de pouvoir permettre, lorsque cela est possible, la réalisation de travaux de recherches aux fins d'éclairer l'action publique.

Madame GAUDUCHON indique les évolutions proposées de la convention par rapport au projet transmis avec la convocation pour la Commission Exécutive.

Monsieur GILBERT (Maître de Conférences - Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis / CRESPPA-CSU) et **Madame MOQUET** (Post-doctorante), présents en visio-conférence, exposent le cadre et la méthodologie de la recherche à venir : une partie de l'analyse sera quantitative, fondée sur les données de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) ; une autre fondée sur des entretiens avec des personnes concernées (16 dans la Vienne, 16 dans un département très urbain, 24 déjà réalisés).

Madame TEIXEIRA questionne sur le choix du département de la Vienne.

Madame MOQUET indique que deux MDPH ont été sollicitées : l'une dans un département très urbain (Ile de France), l'autre dans un département plus rural (la Vienne) où elle dispose de facilités logistiques pour la réalisation des entretiens à venir.

Madame COLLOT demande si la diversité des handicaps sera prise en compte. **Monsieur GILBERT** répond positivement.

Monsieur PETARD, Madame COLLOT et Madame MONTELS s'interrogent sur le nombre prévu d'entretiens qui semble très faible. **Monsieur GILBERT** explique que les recherches en sciences sociales s'appuient très fréquemment sur des méthodes mixtes qui prévoient l'utilisation de statistiques et d'entretiens approfondis. La combinaison des deux permet d'entrer dans le détail des conditions de vie. Il n'est pas recherché dans les entretiens un échantillon représentatif.

Les représentants associatifs de la Commission Exécutive indiquent être à la disposition de l'équipe de recherche pour répondre à toutes leurs questions éventuelles.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

IV. Participation de l'employeur aux contrats santé des agents de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne.

Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON présentent le projet de délibération qui propose l'adoption d'une participation de la MDPH aux contrats santé des salariés identique à celle qui sera mise en œuvre par le Conseil départemental pour ses agents.

Madame GAUDUCHON précise que sur le volet « prévoyance » et dans la mesure où les agents de la MDPH sont des salariés de droit privé, il n'est pas mis en œuvre une participation identique à celle proposée par le Département à ses agents. Pour mémoire, en 2020, le contrat de prévoyance avait dû être dénoncé au vu de l'augmentation significative de son coût. Conformément au budget primitif 2025, une mise en concurrence a été réalisée à l'été 2025 pour sélectionner un candidat afin de mettre en place une garantie « prévoyance » pour les salariés de la MDPH. Elle a été infructueuse, aucun assureur ne souhaitant réaliser de proposition au vu de l'incertitude du contexte national. Une nouvelle mise en concurrence sera organisée en 2026.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

V. Autorisation d'engager les dépenses d'investissement 2026

Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON présentent le projet de délibération.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

VI. Délibération autorisant la Présidente à répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Mesure 17 – Expérimentation de l'Intelligence Artificielle en MDPH

Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON présentent le projet de délibération.

La MDPH s'est engagée depuis plusieurs années dans une transformation numérique importante. La Gestion Documentaire Intelligente en est la prochaine étape. Avec le soutien entier de la Direction de la Transition Numérique (DTN), sa mise en œuvre vise à faciliter le travail lié à la numérisation (découpage automatique des documents, nommage automatique des documents, classement automatique des documents etc.). Elle permettra de faire plus (à ce jour, les documents médicaux ne sont ni découpés ni nommés, faute de temps) et plus vite (et donc de dégager du temps de travail pour poursuivre le développement de l'accompagnement humain des personnes concernées).

Parallèlement à l'engagement de la MDPH dans ce projet, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie a publié un Appel à Manifestation d'Intérêt visant à expérimenter l'utilisation de l'Intelligence Artificielle au sein des MDPH. C'est tout naturellement qu'il est proposé à la Commission Exécutive de répondre à cette AMI, pour solliciter une subvention et en retour partager avec la CNSA et par extension, avec l'ensemble des MDPH, les résultats de l'expérimentation engagée.

Madame GAUDUCHON précise que l'Appel à Manifestation d'Intérêt prévoit que les MDPH qui seront retenues doivent toutes proposer l'utilisation d'outils différents (il n'est pas possible que deux MDPH retenues utilisent le même logiciel de Gestion Documentaire Intelligente).

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

VII. Adhésion à l'Agence des Territoires de la Vienne

Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON présentent le projet de délibération.

Madame GAUDUCHON partage le coût pour 2026 : 5 565 euros.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

VIII. Conclusion de la Convention Vienne Autonomie Services 2026 entre le Conseil Départemental de la Vienne, le Groupement de coopération médico-social et la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne

Madame DAUGE et Madame GAUDUCHON présentent le projet de délibération. **Madame DAUGE** réalise un point d'avancement du projet et des groupes de travail à venir.

La Commission Exécutive, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération proposée.

IX. SUIVI DES DELIBERATIONS ET INFORMATIONS

La réalisation de webinaires d'information à l'attention des partenaires

Les « Lundis avec ma MPDH », destinés aux partenaires et professionnels, se sont tenus avec 3 webinaires de 45 minutes les 24 novembre (58 présents), 1^{er} décembre (43 présents) et 8 décembre (46 présents) sur le créneau horaire 12h15-13h00.

Ils ont permis de partager des informations sur la MDPH et son fonctionnement et d'échanger pour permettre le meilleur accompagnement possible des usagers.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

- Comment constituer un dossier de demande auprès de la MDPH ?
- Quel est le circuit d'une demande au sein de la MDPH ?
- Zoom sur l'évaluation.

A l'issue de ces trois sessions, un questionnaire a été envoyé aux participants afin de mesurer la satisfaction des partenaires et de définir les besoins à venir. Retours attendus jusqu'au 10 janvier 2026.

Les supports des trois webinaires sont joints au présent compte-rendu.

Une extension du partenariat avec les Espaces France Services projetée pour 2026

Madame DAUGE évoque la poursuite du soutien de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), dans le cadre du Pacte Local des Solidarités, à travers l'octroi d'une enveloppe financière de 28 634 euros au titre de l'année 2025.

Le travail est engagé entre les services de la MDPH et de la DDETS pour la mise en œuvre concrète de la poursuite du développement du partenariat en 2026.

Information sur le renouvellement de la CDAPH à venir en mars 2026

Madame DAUGE et **Madame GAUDUCHON** rappellent que les membres de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sont désignés par arrêté conjoint du Préfet et du Président du Conseil départemental pour une durée de 4 ans. Le mandat en cours prend fin le 13 mars 2026. Les démarches ont été engagées pour le renouvellement de l'arrêté de composition de la CDAPH.

Information sur le déménagement de la MDPH au sein de la future Maison des Solidarités de Poitiers (MDS) sur le site de la Direction Générale Adjointe des Solidarités (DGAS)

Depuis le lundi 1^{er} décembre, les agents de la MDPH sont accueillis au sein des locaux de la DGAS pour une durée prévisionnelle de cinq mois, le temps de la réalisation des travaux du bâtiment de la MDPH.

Une large campagne d'information a été réalisée à l'attention des usagers et partenaires.

Les horaires d'accueil du public ont été ajustés pour correspondre à ceux de la DGAS :

- Du lundi au jeudi : 08h30-12h30 / 13h30-17h00
- Le vendredi : 08h30-12h30 / 13h30-16h30

Les horaires des instances partenariales ont été décalés à 8h45 le matin et 13h45 l'après-midi.

Questions diverses

Monsieur PETARD demande si les Etats Généraux du Handicap se tiendront en 2026.

Madame DAUGE précise qu'ils sont bien inscrits dans le cadre de la préparation du budget primitif 2026 du Département.

Monsieur COQUELET partage une information sur le Département de la Saône et Loire, récemment primé sur l'accompagnement de l'autisme.

Monsieur PETARD interroge sur la « Maison Lisa ».

Post Commission Exécutive, voici les informations sur la Maison Lisa :

« La Maison Lisa : une parenthèse pour les aidants :

Située au 5 rue Madame, dans les locaux du CCAS, la Maison LISA est conçue pour faciliter le quotidien des proches aidants. Qu'ils accompagnent un parent âgé en perte d'autonomie, un adulte ou un enfant en situation de handicap, ils y trouveront un espace réconfortant et bienveillant, ainsi qu'un soutien adapté à leurs besoins.

Un réseau de partenaires mobilisés

La Maison LISA rassemble en un même lieu :

- *Des ateliers et temps d'échange*
- *Des rencontres avec de nombreuses associations partenaires*
- *La présence de la plateforme de répit Nord Vienne*
- *Le pôle santé-handicap de Grand Châtelleraut*

Les équipes de la Maison LISA se déplacent également sur l'ensemble du territoire de Grand Châtelleraut pour apporter un accompagnement de proximité aux aidants. »¹

¹ <https://www.chatelleraut.fr/actualites/soutenir-les-aidants-un-lieu-pour-souffler-a-chatelleraut/>

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame DAUGE** interroge sur d'éventuelles autres questions diverses.

Madame DAUGE remercie les membres pour leur participation et clôt la séance à 15h30.

1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vienne,

Présidente de la Commission Exécutive du GIP-MDPH de la
Vienne



Valérie DAUGE